



Pau et Neuvic, le 04/05/2022

Proposition de stages d'observation en milieu professionnel au sein des SPIP 24 et 64

Monsieur le Premier Ministre, monsieur le Ministre de la Justice,

Les agents du SPIP des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne, exclus en majorité du bénéfice du CTI de 183e promis à la filière socio-éducative, vous proposent de venir **découvrir leurs missions lors d'un stage d'observation**, afin de mesurer la dimension du travail social accompli par les personnels des SPIP.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la **convention de stage proposée** ci dessous.

En l'absence d'attribution rapide du CTI à l'ensemble des agents du SPIP, ou en l'absence de suite donnée à notre proposition, les agents du SPIP de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques s'organiseront pour venir vous remettre en main propre les conventions lors **d'une manifestation nationale** rassemblant les agents mécontents.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous souhaitons une bonne lecture de la convention, qui, nous l'espérons, permettra de vous apporter un premier éclairage sur le fonctionnement de nos services.

CONVENTION DE STAGE-TYPE

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les stagiaires ci-après nommés seront accueillis dans le service.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

SERVICE D'ACCUEIL

NOMS : SPIP des Pyrénées-Atlantiques, Antenne de Pau (64) ou SPIP de la Dordogne (24)

représentée par : L'ensemble des travailleurs sociaux

Adresses : 19 rue Bourbaki, 64000 PAU, 35 Rue Bodin, 24000 PERIGUEUX

Téléphone : 05.59.11.06.00, 05.53.80.82.31

Nature de l'activité de l'entreprise : Lutter contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes (circulaire 19/03/2008).

STAGIAIRES

NOM et prénom : CASTEX Jean

Date et lieu de naissance : le 25 juin 1965 à Vic-Fezensac (Gers)

Nationalité : française

Adresse : Hôtel de Matignon, 57 Rue de Varenne, 75700 Paris

NOM et prénom : DUPONT-MORETTI Eric

Date et lieu de naissance : 20 avril 1961 à Maubeuge (Nord)

Nationalité: française

Adresse : 13 Place Vendôme, 75001 Paris

ARTICLE 2 : ETUDES OU FORMATION SUIVIES

M. CASTEX :

Fonction : bureaucrate

Nature du Poste actuel: Premier Ministre

Depuis le 3 juillet 2020

Niveau atteint - 2ème Année

M. DUPONT-MORETTI :

Fonction : avocat (spécialité : affaires médiatiques)

Nature du Poste actuel: Ministre de la Justice

Depuis le 6 juillet 2020

Niveau atteint - 2ème Année

ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE

Ce stage a pour but de permettre au stagiaire de découvrir les femmes et les hommes qui travaillent au sein des SPIP.

Il s'agit pour le stagiaire de **confronter ses connaissances théoriques** avec la réalité de terrain.

Le SPIP d'accueil doit confier au stagiaire, des tâches et des responsabilités quotidiennes.

Objectifs pédagogiques du stage :

* Appréhender l'organisation du SPIP et son évolution historique :

Le SPIP a été créé en 1999 selon un découpage départemental afin d'être pleinement acteur des politiques sociales des départements, et regroupe **les travailleurs sociaux** en charge du suivi d'un public condamné par la justice (auparavant éducateurs pénitentiaires depuis 1967, travailleurs sociaux dans les CPAL ou ASS intégrés dans le corps des CPIP).

* Prendre connaissance des textes qui régissent les missions des personnels du SPIP (CPP, Décret statutaire, Règle européenne de la probation, RPO, fiches métiers élaborés par vos ministères) :

L'article D 573 du CPP dispose que le SPIP « favorise l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des détenus et personnes qui lui sont confiées par les autorités judiciaires ».

L'article 4 du Décret n° 2019-50 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, portant sur les missions des CPIP précise « (...) Compte tenu de leur **expertise en matière de décisions de justice et d'accompagnement socio-éducatif** ».

« Les CPIP facilitent l'accès des personnes incarcérées aux dispositifs d'insertion et de droit commun (logement, soin, formation, travail) » ou « Les CPIP impulsent avec les personnes condamnées une dynamique de réinsertion » – fiches métier établies par le Ministère de la Justice.

« Activités du CPIP : réalisation du suivi individuel des personnes dans leur parcours éducatif ; prévention des effets désocialisants de l’incarcération » – fiche RIME métier CPIP.

Le Code Pénitentiaire, publié le mardi 5 Avril 2022 au J.O précise : « à cette fin, les personnels d'insertion et de probation mettent en œuvre les politiques d'insertion et de prévention de la récidive ».

* Découvrir les spécificités du public suivi :

Les personnels travaillant au sein des SPIP prennent en charge toutes les personnes placées sous main de justice, qu'elles soient détenues ou non.

Ils interviennent quotidiennement pour favoriser la réinsertion d'un **public extrêmement précarisé** : personnes issues des classes défavorisées et en situation de grande vulnérabilité sociale, familiale, scolaire et/ou professionnelle.

Ces personnes placées sous main de justice, sont souvent le symbole des échecs successifs des politiques sociales.

* Observer les missions quotidiennes des agents du SPIP :

Les personnels des SPIP rencontrent chaque jour des personnes sans domicile fixe, en manque de relations sociales et familiales, sans diplôme ou éloignées de l'emploi, illettrées, endettées, sans revenu, sans compte bancaire, des personnes toxicomanes dépendantes, des personnes en souffrance psychique et parfois ces carences se cumulent.

Ils permettent **l'accès aux droits sociaux et effectuent des démarches sociales**, par exemple: des dossiers de CNI, de surendettement, de retraites, pension d'invalidité, CSS, demandes d'hébergement SIAO, dossier MDPH, CAF, demande de titre de séjour..

Ils réalisent des **prises en charge éducatives**, qui fondent les accompagnements mis en œuvre, permettant à la personne suivie d'identifier ses besoins, de travailler à une amélioration de ses problématiques, en vue de modifier son parcours de vie.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE

Durée du stage: Le temps nécessaire.

Lieu(x) où il s'effectue :

SPIP de PAU, 19 Rue Bourbaki, 64000 PAU Maison d'arrêt de Pau
SPIP de la Dordogne, MA de Périgueux, CD de Neuvic et CD de Mauzac.

Horaires de présence du stagiaire :

Compte tenu de la charge de travail, le stagiaire peut être présent dans le service dès 7h30 du matin et après 18h30 le soir.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (ministre) mais il reste sous l'autorité et la responsabilité des personnels du SPIP.

Il n'est pas comptabilisé dans l'effectif du Service mais il sera sollicité, comme tous les stagiaires, afin de soulager l'équipe.

Du fait de son statut de ministre et de la baisse des crédits alloués au SPIP, le stagiaire ne peut prétendre recevoir **aucun salaire** du service.

Toutefois, le service d'accueil lui versera une **gratification, comme à tous ses personnels**.

Montant de la gratification : 183e (prime prévue pour l'ensemble des intervenants au sein d'un service social).

